



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn

AVIS et VŒU EMIS PAR
LE CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE
LORS DE SA SESSION DU 29 SEPTEMBRE 2012

Le Conseil culturel de Bretagne est une chambre consultative chargée de proposer des avis et vœux sur la politique publique de la Région en matière de culture, identité bretonne et rayonnement de la Bretagne. Présidé par Catherine Latour, le CCB est composé de 70 représentants issus du monde associatif et institutionnel et de personnalités oeuvrant pour le développement de la culture bretonne.

Kuzul sevenadurel Breizh | **Conseil culturel de Bretagne** | Qonsail qhultural de Bertègn
Ti Rannvro | **Hôtel de Région** | Ôte d'Qontré
283 bali Jeneral Patton | **283 avenue du Général Patton** | 283 rabinn du Jeneral Patton
CS 21101
35711 ROAZHON | **RENNES** | RENN Cedex 7
kuzul.sevenadurel@region-bretagne.fr | conseil.culturel@region-bretagne.fr
www.conseilculturel-bretagne.fr

Sommaire

Avis sur le « programme 751 - « Développer le sport en Région »
du projet de Décision Modificative n°2 au budget 2012

page 4

Voeu

« Pour le maintien de l'épreuve facultative de gouren au Baccalauréat »

page 5



Session du 29 septembre 2012

Sur proposition des membres du Bureau du Conseil culturel de Bretagne

AVIS DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE SUR :
le programme 751 - « Développer le sport en Région »
du projet de Décision Modificative n° 2 au budget 2012

Le Conseil culturel souhaite qu'au titre des missions de service public confiées aux télévisions locales dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens évoqué, et plus généralement sur les écrans des téléspectateurs bretons, la présence du fait régional se traduise également, en matière de retransmissions sportives, par une meilleure exposition des sports traditionnels de Bretagne, à l'image du Gouren. Si cette forme de lutte revêt un intérêt patrimonial certain, et participe de la diversité culturelle, elle constitue en effet une discipline sportive à part entière.

VOTE DE L'AVIS FINAL EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Voté à l'unanimité

Nombre de votants : 43

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Session du 29 septembre 2012

Sur proposition de M. Erwan EVENOU, membre du Conseil culturel de Bretagne

VŒU DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE :
Pour le maintien de l'épreuve facultative de gouren au Baccalauréat

Le Conseil culturel de Bretagne a pris connaissance avec une grande surprise du projet de suppression, à la session 2013 du Baccalauréat, de l'épreuve facultative de gouren.

Il juge totalement incompréhensible ce projet engagé sans concertation, alors même que le nombre de candidats à l'épreuve concernée a pratiquement triplé depuis sa création en 1998.

Le Conseil culturel tient à rappeler que le gouren trouva sa place parmi les épreuves facultatives du Baccalauréat dans l'Académie de Rennes grâce à la mise en vigueur par le Recteur Lostis, au cours de l'année 1997-1998, d'un plan de développement des enseignements de la culture régionale.

Divers acteurs de cette culture furent alors mis à contribution afin d'assurer la prise en compte de l'identité régionale par l'Éducation nationale. Ils ont pu déplorer le faible impact final de leur implication et ne sauraient donc en aucune manière renoncer au seul acquis qui a pu être pérennisé.

C'est pourquoi le Conseil culturel demande que tout soit mis en œuvre, dans le cadre des structures de concertation existant entre le Conseil régional et le Rectorat de Rennes, afin de surseoir à la suppression envisagée de l'épreuve de gouren au Baccalauréat.

VOTE DU VŒU FINAL EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Voté à l'unanimité

Nombre de votants : 43

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Kuzul sevenadurel Breizh | Conseil culturel de Bretagne | Qonsail qhultural de Bertègn
Ti Rannvro | Hôtel de Région | Ôte d'Qontré
283 bali Jeneral Patton | 283 avenue du Général Patton | 283 rabinn du Jeneral Patton
CS 21101
35711 ROAZHON | RENNES | RENN Cedex 7
kuzul.sevenadurel@region-bretagne.fr | conseil.culturel@region-bretagne.fr
www.conseilculturel-bretagne.fr